



Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

---

N°:DEL2025-04-12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal - 2 avenue Flornoy, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

---

**Présents:** M. PELLETEUR Jean-Claude - Mme MARTIN Frédérique - M. SIGUIER Romain - Mme LE PAPE Dominique - M. DONNE Antoine - Mme DESSAUVAGES Nicole - M. GILLET Dominique - Mme LOILLIEUX Arlette - M. GUGLIELMI Anthony - Mme TESSON Elisabeth - M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - Mme BOUYER Josiane - M. CAZIN Fabien - Mme CHUPIN Michelle - M. DAGUIZE Christophe - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme LABBEY Fabienne - Mme DIVOUX Marilyn - M. NICOSIA Michaël - Mme ROBERT Josiane - Mme FALOURD Nadine - M. BELLIOU Robert - Mme FRAUX Valérie.

**Pouvoirs :**

M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme TESSON Elisabeth  
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe  
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à M. GILLET Dominique  
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle  
M. MORVAN Frédéric a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia

**Excusé(s) :**

Mme MANENT Aline-Florence -M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO Hélène - Mme LE FLEM Isabelle - M. MORVAN Frédéric.

**Secrétaire de Séance :** Josiane BOUYER

---

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

---

## PORNICHET DEAM'BULLE 2025 - DEFINITION DES TARIFS - APPROBATION

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, Adjointe

### EXPOSE :

La Ville de Pornichet organise depuis 2017 un événement consacré à la bande-dessinée dénommé Pornichet Déam'bulle. Le projet est porté par l'équipe de la Médiathèque en association avec les différents services de la Ville.

La cinquième édition de cette manifestation culturelle se déroulera les 5 et 6 avril 2025.

Le festival est constitué d'un salon regroupant les auteurs invités pour des dédicaces et des exposants en lien avec la bande dessinée. Des ateliers, des rencontres avec les auteurs, des expositions seront également proposés et répartis dans différents lieux municipaux et espaces publics.

Il est proposé que l'accès au salon, aux rencontres et aux expositions soit accessible librement et gratuitement pour le public.

Par exception, la participation aux ateliers animés par des auteurs sera payante. De même, le spectacle « Ancre noire » proposé par Quai des Arts dans le cadre du festival sera payant selon la grille tarifaire en vigueur de Quai des Arts qui restera responsable de l'encaissement de ses recettes.

Les stands : une tarification s'appliquera en fonction de la taille du stand demandé par l'exposant.

La boutique : une gamme de produits dérivés aux couleurs du festival pourra être mise en vente.

La buvette : une gamme de boissons et de petite restauration pourra être mise en vente.

Il est proposé d'approuver les tarifs suivants :

<b>Billetterie</b>	Prix Unitaire
Accès au site du festival, aux expositions et au salon des auteurs	Gratuit

<b>Ateliers</b>	Prix par personne
Participation à un atelier (1h30)	5,0 €

<b>Tarifs Espaces Exposants</b>	Prix Unitaire
1,50 mètres linéaires (2 grilles de 1,2 m)	150 €
3 mètres linéaires (2,5 ou 3 grilles de 1,2 m selon configuration)	250 €
6 mètres linéaires (5 grilles de 1,2 m)	350 €
Le mètre linéaire supplémentaire	50 €

<b>Boutique (Produits dérivés)</b>	Prix Unitaire
Affiche anciennes éditions	1,50 €
Affiche 2025	3,00 €
Gobelet personnalisé	2,00 €
Petite taille (type marque page)	0,50 €
Moyenne taille (type porte-clef)	3,00 €
Grande taille (type mug, tote bag)	5,00 €

<b>Buvette et petite restauration</b>	<b>Prix Unitaire</b>
Sandwich	4,00 €
Chips	1,00 €
Desserts sucrés (barres chocolat/crêpes)	2,00 €
Confiseries	1,00 €
Fruit	1,00 €
Jus de fruit (le verre)	2,00 €
Soda / boisson gazeuse (le verre)	2,00 €
Eau de source	1,00 €
Vin (le verre)	3,00 €
Cidre (le verre)	2,50 €
Bière pression (25cl)	4,00 €
Café	1,50 €
Thé/tisane	1,50 €
Consignes gobelets	2,00 €

Le cas échéant, le tarif de vente d'encarts publicitaires sur les supports de communication sera basé sur les tarifs municipaux votés lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

Il est précisé que les crédits et recettes afférentes sont inscrits au budget 2025 et qu'une régie dédiée est ouverte pour l'encaissement des recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de l'édition 2025 du festival Pornichet Déam'bulle.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de tarifs,

Vu l'avis favorable de la commission culture, animation, sport et vie associative du 26 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- Approuve les tarifs de l'édition 2025 du festival Pornichet Déam'bulle.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

---

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

---

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance  
Josiane BOUYER

Signé électroniquement le

Le Maire,  
  
Jean-Claude PELLETEUR

Signé électroniquement le



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*